



Non concurrence pour service a la personne

Par DrZoune

Bonjour,

J'ai actuellement un contrat avec une société de service pour une prestation hebdomadaire de ménage chez moi.

La femme de ménage quitte l'entreprise pour se mettre à son compte et me propose de continuer à travailler pour moi. Elle n'a aucune clause de non concurrence dans son contrat. Par contre moi dans le contrat avec la société j'ai "Conditions particulières - Le client (moi) s'interdit d'employer de manière directe ou indirecte tout salarié qui lui aurait été proposé par [nom de la société]. Cette interdiction est limitée à un an après le règlement de la dernière facture..."

Je ne peux donc pas l'embaucher directement. Mais je me demande si ma compagne, avec qui je suis pacsé, peux l'embaucher à son nom pour faire le ménage chez nous ?

Ca passe ou je m'expose à des représailles ?

Merci d'avance pour votre aide

Par hideo

Bonjour,

Les factures et le contrat sont à quel nom ,le vôtre seul ou avec celui de votre compagne .

Cordialement